

## **DOSSIER DE CANDIDATURE 2017**

### **> MÉDIATIONS DU CINÉMA <**

Le dossier de candidature doit comporter les informations suivantes :

#### **> Fiche d'identité de la salle**

- Coordonnées : nom de la structure, nom du cinéma, adresse, numéro de téléphone, MAIL
- Noms des salariés et fonctions (exploitant, programmateur, coordinateur...)
- Nom et coordonnées de la personne en charge du projet (mail et téléphone)
- Nombre d'écrans et de fauteuils
- Nombre moyen de séances par semaine
- Adhésion à un réseau de salles de cinéma
- Classement Art & Essai, labels, pourcentage de films Art & Essai diffusés et nature de ces films
- Participation aux différents dispositifs (Passeurs d'images, Lycéens et apprentis au cinéma...)

#### **> Les informations relatives au poste de médiateur**

- La fiche de poste de l'emploi de médiateur
- Le programme d'accompagnement individuel du salarié dans son poste et dans son parcours professionnel et les pistes éventuelles de pérennisation
- Le cas échéant, les modalités du partage d'emploi (entre plusieurs exploitations ou entre plusieurs sites) et de répartition fonctionnelle (groupement d'employeurs, convention de mise à disposition, ...)

#### **> Le projet de médiation**

- Les manifestations, les animations, les rencontres organisées
- Les liens proposés entre ces manifestations et les publics, et en particulier le public jeune
- La liste des établissements scolaires avec lesquels la salle souhaite mener des actions et la nature de ces partenariats
- Les nouveaux outils de communications mis en place (site Internet, réseaux sociaux, gazettes, etc.) à mettre en place
- Les partenariats avec les acteurs locaux (MJC, centres sociaux, établissements culturels, missions locales...)
- Les moyens précis mis en œuvre pour identifier et mobiliser régulièrement le public jeune, pour l'impliquer dans la réalisation du projet (participation au choix de la programmation, réalisation de bandes-annonces, etc.)
- Les actions entreprises pour diffuser les informations relatives à la programmation du cinéma auprès des jeunes

**>Bilan de l'action 2016/2017 si le projet a bénéficié d'une aide**

- Contenu du projet et déroulement
- Etablissements et structures partenaires
- Outils de communications utilisés
- Problématiques rencontrées
- Bilan financier du projet
- Le nombre de jeunes mobilisés et chiffres de fréquentation

**IV/ Le calendrier prévisionnel du projet 2017/2018**

**V/ Le budget prévisionnel global du projet 2017/2018**

Les aides attribuées porteront sur :

- les dépenses de personnel supplémentaire (celui-ci pouvant être mutualisé)
- les frais liés à l'organisation de soirées, de temps de rencontres...
- l'élaboration de nouveaux outils de médiation et de communication

Les dépenses liées au poste de médiateur pourront représenter entre 80 et 100% de la subvention demandée.